

N°902

du 1^{er}
AVRIL
2016



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.7 Epidémie à virus Ebola
en Afrique de l'Ouest

**L'OMS met fin à
«l'urgence de santé
internationale»,
malgré de nouveaux
cas détectés**

**P.3 La Ligue des consommateurs du Togo, LCT, se plaint
pour arnaque et vol de crédit de consommation**

Togo Cellulaire réajuste

P.6 Amélioration du climat
des affaires au Togo
**Des experts de
«Doing Business»
à Lomé le 18 avril**

P.6 Union syndicale
**Trois syndicats
des dockers créent
l'IDC – Togo**



Affoh ATCHA-DEDJI,
Directeur Général de Togo Cellulaire

P.3 A propos du processus de décentralisation

**Faure Gnassingbé : «...tout
le monde y gagnera»**

P.4 Transparence dans les industries extractives

**L'étude de cadrage
adoptée pour le rapport
Itie-Togo 2014**

AZIMUTS INFOS

Un grand pas en avant vers un séquençage ultra-rapide de l'ADN

Aurélien Bancaud, chercheur au CNRS à Toulouse, a inventé un procédé permettant de séparer plus rapidement des molécules d'ADN. La simplification de cette étape de l'analyse, réalisée sur une puce, permettrait un séquençage plus rapide et pourrait servir à la criminologie ou au dépistage de cancers.

Ce 1er février 2016, Aurélien Bancaud, chercheur au laboratoire Laas (Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes) a reçu le prix d'instrumentation de la société française de chimie. Sa découverte : une méthode révolutionnaire de séparation des fragments d'ADN qui permet de réduire à 10 mn un travail qui prend généralement plusieurs heures.

La séparation de l'ADN, qui n'est pas le séquençage, est souvent utilisée en biologie moléculaire pour identifier des fragments particuliers. Pour séparer des séquences, les chercheurs réalisent habituellement une électrophorèse avec un gel d'agarose : soumis à un champ électrique, les fragments d'ADN les plus petits migrent le plus vite, d'où leur séparation en fonction de leur taille. Cependant, cette technique est longue et, peu sensible, elle nécessite des quantités suffisantes d'ADN. La résolution pour de grosses molécules d'ADN (par exemple 40 à 50 kb) est limitée.

L'innovation d'Aurélien Bancaud, qui porte le nom de "MicroLAS" ou μ LAS, permet de s'affranchir du gel d'agarose. Le champ électrique est appliqué sur un ADN déposé sur une puce, et non dans une matrice. La puce contient des petits circuits de fluides sur du silicium. L'ADN s'écoule sur la puce et un courant électrique permet la séparation. Grâce à cette méthode, la préparation, la séparation et la détection de bandes d'ADN se font en une seule étape et donc en un temps record : l'ADN pourrait être ainsi caractérisé en 10 mn seulement !

Un gain de temps pour de nombreuses applications médicales
Dans une dépêche Reuters, le chercheur explique : " La méthode MicroLAS que j'ai mise au point n'utilise pas de matrice en gel : on fait passer directement le champ électrique dans l'ADN déposé non plus sur du gel mais sur une petite puce, semblable à une puce d'ordinateur ". Ces puces étant particulièrement sensibles, cette technique ne nécessitera pas de grandes quantités d'ADN. Aurélien Bancaud aurait d'ailleurs fait cette découverte un peu par hasard, en voulant ralentir un écoulement de produit dans un ADN avec un champ électrique : " On a alors vu que ce champ électrique séparait l'ADN sans besoin de matrice ", explique-t-il sur le site lemonde.fr. Le projet MicroLAS a été accompagné par Toulouse Tech Transfer ; il a donné lieu à un dépôt de brevet et un accord de licence a été signé avec la société Ficometrics Technologies. L'entreprise basée à Labège, près de Toulouse, va mettre au point un appareil pour séparer et concentrer des échantillons biologiques en un temps réduit.

Cette recherche pourra alors aboutir à de nombreuses avancées, par exemple pour détecter un ADN cancéreux avec moins de matériel génétique et donc un diagnostic plus rapide. La technologie MicroLAS pourrait accélérer l'analyse des ADN dans différents domaines, y compris en criminologie

Allergies : la vitamine D pendant la grossesse réduirait les risques

Les aliments riches en vitamine D comme les œufs, les produits laitiers ou des poissons gras consommés durant la grossesse seraient efficaces, selon une étude, pour réduire l'asthme et les allergies chez les enfants. Surtout sous forme naturelle et non en gélule.

Consommer des aliments riches en vitamine D pendant la grossesse réduit jusqu'à 25 % le risque de développement d'allergies chez les enfants, selon une étude américaine de l'hôpital du Mont Sinai (New York), publiée dans le Journal of Allergy and Clinical Immunology et résumée dans un communiqué. Face au nombre d'allergies chez les enfants en bas âge, cette étude pourrait amener les futures mamans à consommer davantage d'aliments riches en vitamine D tout au long de leur grossesse.

Les recommandations des spécialistes portent sur les sources naturelles de vitamine D comme les œufs, les produits laitiers, les poissons gras (sardines et maquereaux), le foie de veau et l'huile de foie de morue, et non sur les suppléments sous forme de compléments alimentaires qui, eux, se sont révélés sans efficacité lors de l'étude.

La vitamine D dans l'alimentation, mais pas dans les pilules
L'équipe de chercheurs américains a suivi 1.248 mères et leurs enfants aux États-Unis, du premier trimestre de grossesse jusqu'aux 7 ans des enfants. Des tests d'allergie ont été réalisés pendant la grossesse, à la naissance, à la fois sur la mère et sur l'enfant, et au moment de la scolarité. À ces observations s'est ajouté un questionnaire sur les aliments consommés par les femmes enceintes.

Ils ont constaté que les femmes qui avaient consommé des quantités plus importantes d'aliments riches en vitamine D durant leur grossesse ont eu des enfants moins sujets au rhume des foins que les autres, de l'ordre de moins 20 % ! Il n'y avait aucune réduction du risque, en revanche, avec la prise de vitamine D sous forme de suppléments. Les chercheurs expliquent ces résultats positifs sur l'asthme et l'allergie par la capacité de la vitamine D à moduler le système immunitaire.

" Les futures mères ont des questions sur ce qu'elles devraient manger pendant la grossesse. Notre étude montre qu'il est important de considérer la source de substances nutritives dans le régime d'une mère ", déclare le docteur Supinda Bunyavanich, professeur en pédiatrie à l'hôpital du Mont Sinai, près de New York. L'asthme est la première maladie chronique de l'enfant. Elle touche 9 % des enfants en France, selon l'association Asthme et allergies.

POLÉMIQUE

Quand Sami Tchak critique la phobie du voile en France

La laïcité est diversement appréciée en France selon les divisions politiques de la société française. Mais la loi portant interdiction du voile dans certains lieux publics déclenche une certaine hystérie. Le 30 mars dernier, c'est la ministre française Laurence Rossignol a jugé « irresponsable » de commercialiser de tels vêtements. De nombreuses enseignes vendent déjà ce type de produits à l'étranger et sur Internet. Voici ce qu'en pense Sami Tchak, le plus prolifique des écrivains togolais et grand Prix de littérature d'Afrique Noire.

Le port du voile et l'élégance de Benazir Bhutto

Si certaines féministes occidentales, certaines ministres françaises, si toutes pouvaient se rappeler ce visage, cette femme, cette dignité, cette élégance, si elles pouvaient se rappeler l'histoire de cette femme, l'histoire de Benazir Bhutto, elles feraient moins d'amalgames sur le voile. Nombre de ces femmes (je dis femmes en pensant juste à la récente sortie de la ministre Rossignol - moi qui éprouve de grandes émotions en percevant les trilles des rossignols -, sinon il y a aussi des hommes) en sont arrivées, encouragées par le contexte actuel, à confondre de façon catégorique le voile avec la soumission ou la radicalisation. Mais y a-t-il une d'entre elles qui, sur quelque plan que ce soit, tiendrait la comparai-



Benazir Bhutto

son avec Benazir Bhutto? Une seule, qu'elle soit une politicienne médiocre ou une intellectuelle prétentieuse, ou une féministe excitée sur les plateaux de télé (le féminisme est légitime, ce n'est pas une raison pour qu'il y ait tant d'idiotes à débiter autant de conneries au nom des femmes)? Derrière le voile, il y a une civilisa-

tion, une grande civilisation. Mais pour dénoncer ce que le voile dit aussi dans certains cas, pour des millions de femmes, c'est-à-dire, plus que de la soumission, un asservissement, pour dénoncer ce que dit surtout le voile intégral pour une quantité importante des femmes qui le portent, forcées, ou convaincues par une persuasion douce ou par un endoctrinement ou par une auto-persuasion ou par le rejet des normes dominantes de leur société, pour le dénoncer, surtout par les temps qui courent, il faudrait des discours plus subtils que celui de la Rossignol, il faut des travaux d'intellectuels, non médiatisés, complexes. Et la France n'en manque pas. Aujourd'hui, l'idée qui s'installe, entre racisme et arrogance, c'est qu'en face de chaque femme voilée, quelle que soit la forme de son

voile, nous poussions un « *Pauvre esclave!* » ou « *Salte terroriste en puissance!* » ou « *Ah! la pauvre!* » ou « *Franchement, à notre époque!* »... Pourtant, il nous arrive à toutes et tous de nous retrouver dans des pays où l'islam est la religion dominante, comme au Maroc par exemple, en présence de tant de jeunes femmes avec un voile et des tenues qui ne censurent nullement la poésie de leur corps. Ce que voile le discours sur le voile est parfois très sale: la voix de Rossignol n'en est qu'un vague écho, l'écho de ce que j'appelle le racisme humaniste. Ce n'est pas paradoxal: bien des auteurs de discours racistes se cachent derrière leurs bonnes intentions. Rossignol par exemple chante Montesquieu. On ne peut donc la considérer comme un oiseau de mauvais augure.

Littérature

L'écrivain guinéen Thierno Monenembo agressé

Parce qu'un créateur a besoin de tranquillité pour créer, l'écrivain guinéen Thierno Monenembo est allé réclamer cette nécessité vitale auprès d'un voisin un peu trop bruyant. Manque de pot, ce dernier vient chez lui et l'agresse physiquement de plusieurs coups de couteau dans la journée du 27 mars, à Cobaya, un quartier de la banlieue de Conakry.

C'est Me Alsény Aissata Diallo, son principal avocat, qui a révélé l'information au cours d'un entretien téléphonique qu'il a accordé à un

journaliste d'Aminata.com Muni d'un couteau, un de ses voisins se serait rendu à sa maison privée pour proférer de menace d'assassinat contre lui. L'écrivain a été blessé dans plusieurs parties de son corps dont la figure. Heureusement, l'écrivain est sauf.

Si on peut la classer dans le domaine des faits divers, l'information révèle au plus haut point les problèmes quotidiens que rencontrent les acteurs culturels en Afrique, notamment les créateurs. Manque d'infrastructure, insuffisance



de l'écrivain même: tu écris et t'es pas reconnu, nié même. Monenembo, lui, est un écorché vif, son retour peut s'expliquer par les injustices récentes, surtout avec Dadis qui a voulu casser du Peul. Les tensions ethniques sont très vives en Guinée et dès fois je me demande si le régime multipartite est le mieux indiqué pour ce pays. L'expérience de Kagamé pour une période transitoire de au moins 10 ans devrait être essayée dans certains pays.

Né en Guinée en 1947, Thierno Monenembo est un des auteurs les plus importants de la littérature africaine d'aujourd'hui. Il a reçu le prix Renaudot 2008 pour Le Fbi de Kahel. Son dernier roman, Le Terroriste noir (2012), a rencontré également un vif succès auprès d'un public de plus en plus fidèle.

Distinction

Fiston Mwanza Mujila (RDC) remporte le prix Etisalat de littérature 2015

Fiston Mwanza Mujila est le premier écrivain francophone à remporter le prestigieux prix Etisalat

LAGOS, Nigeria, 30 mars 2016 / — Lesamedi 19 mars 2016, le poète et romancier Fiston Mwanza Mujila a remporté le prix Etisalat de littérature 2015 (<http://Prize.Etisalat.com.ng>) pour son premier roman, Tram83. Écrit en français, Tram83 a été traduit en anglais par Folland Glasser et publié par Deep Vellum. L'auteur de 35 ans est le premier écrivain francophone à remporter le prestigieux prix Etisalat, le premier prix panafricain récompensant les premiers ouvrages de fiction d'auteurs africains.

La victoire de Fiston Mujila a été

annoncée par le président du jury, Ato Quayson, lors de la cérémonie de remise des prix organisée à l'Intercontinental Lagos Hotel à laquelle ont assisté plus de 30 millions de téléspectateurs dans toute l'Afrique grâce à la retransmission en direct sur Hip TV. L'événement a également été retransmis en direct sur Internet.

Mujila a reçu un chèque de 15 000 £ (environ 20 000 €), un Meisterstück Montblanc orné d'une gravure ainsi qu'un iPhone 6S. Il aura également la possibilité de prendre part à la Etisalat Fellowship, d'une valeur de 13 000 £ (environ 17 000 €), à la prestigieuse université d'East Anglia, au Royaume-Uni, sous la houlette du professeur Giles Foden.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Witi - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

A propos du processus de décentralisation

Faure Gnassingbé : «...tout le monde y gagnera»

Late Pater

Selon un communiqué de presse officiel, en date du 29 mars 2016, le Président Faure Gnassingbé, depuis son accession à la magistrature suprême, organise des rencontres périodiques d'échange et de partage avec les forces vives de la nation sur les grands sujets qui engagent la vie du Togo. Cette fois-ci, il était en dialogue et échange avec les chefs traditionnels sur le processus de décentralisation. Les invités au palais présidentiel étaient invités à s'approprier les objectifs de la feuille de route de la décentralisation et à s'impliquer activement dans sa mise en œuvre. Et ce, moins d'une semaine après l'adoption par le conseil des ministres d'un projet de loi relatif à la création de nouvelles communes. La rencontre «*apermis de préciser l'esprit et les modalités de mise en œuvre de ce projet qui aura une incidence majeure sur l'organisation administrative du Togo*», à en croire les termes officiels.

«*La décentralisation permet d'améliorer l'organisation administrative et de la rendre plus efficace en déléguant des pouvoirs à des élus locaux... nous devons tous œuvrer à son succès car l'objectif ultime est de faire reculer la pauvreté. Mais le gouvernement ne peut pas agir tout seul. C'est pourquoi nous avons tenu à recueillir vos observations, vos suggestions et vos critiques pour mieux avancer*», a indiqué en substance Faure Gnassingbé à l'ouverture de sa rencontre avec la délégation des chefs traditionnels du Togo. Et de poursuivre en liant l'état dormant du processus de décentralisation, avec l'absence des élections locales depuis 1987, à l'insuffisance des infrastructures dans les localités. «*Il n'y a pas vraiment de raison de ne pas y aller ; il y a eu une hésitation de notre part parce que les gens estiment que les infrastructures ne sont pas à la hauteur, mais s'il faut attendre de tout régler avant d'aller à ces élections locales, on ne les organisera jamais*», a-t-il avoué. Avant d'évoquer les causes qui ne viennent pas du pouvoir central : «*tel canton ne veut pas être avec un autre ou tel autre veut être le chef-lieu. Mais l'objectif, c'est d'améliorer les choses et j'appelle les chefs traditionnels à faire quelques sacrifices. Tout le monde ne sera pas satisfait, d'autres seront satisfaits et d'autres seront déçus ; mais tout le monde y gagnera*».

Rappelant les objectifs que poursuit le gouvernement à travers le processus de communalisation intégrale du pays, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, Payadwa BoukpeSSI, a insisté sur la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique pour le développement local et participatif ainsi que la promotion sociale au sein des communautés à la base. Surtout que «*l'objectif visé est d'avoir des communes viables du point de vue économique et financier et de taille raison-*



Le Président Faure Gnassingbé s'adressant aux Chefs traditionnels

nable du point de vue démographique afin d'en assurer l'efficacité». Selon toujours le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, le chef de canton est appelé à jouer un rôle clef dans la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation : «*le chef canton sera davantage sollicité car il aura une double mission : d'abord celle régaliennne de gardien des us et coutumes dans son ressort de compétence, ensuite celle d'acteur de développement à la base où il continuera d'être une source d'inspiration pour les conseillers municipaux et pour le maire*». Payadwa BoukpeSSI a insisté que l'atteinte des objectifs du développement local nécessite une synergie d'action et une cohésion des trois principaux acteurs de la commune que sont le chef canton, le maire et le préfet.

Dans les faits, à la suite du diagnostic établi, c'est la feuille de route soumise au gouvernement par le comité technique mis en place en 2014 qui est en train d'être déroulée. Avant la mise en place dudit comité, les parties prenantes ont reconnu que l'organisation des élections locales comporte d'énormes défis et exigences et nécessite la réalisation de certains préalables. Principalement au nombre de sept : (i) la révision de la loi de 2007 pour la rendre conforme à l'option choisie et créer notamment les communes, définir les transferts de compétences, définir le nombre de conseillers par commune et créer l'intercommunalité ; (ii) la programmation d'élections pour les différents niveaux de décentralisation : le gouvernement pourrait adopter une démarche progressive en fonction des moyens. Dans ce cadre, les élections communales seront organisées prioritairement dans un premier temps. L'intercommunalité serait instituée au niveau des communes d'une préfecture (circonscription administrative) et du grand Lomé pour un renforcement des actions des communes ; (iii) la recherche de financement et la construction des infrastructures minimales pour l'installation des nouvelles communes dont le coût est estimé à environ 10 milliards de francs Cfa ; (iv) la communication sur les enjeux des élections locales : elle consiste principalement à mettre en œuvre un plan de communication sur les élections locales, à travers l'élaboration et la vulgarisation des guides de commu-

nication sur la décentralisation ; elle concerne également l'organisation des ateliers de formation des différents acteurs et les populations ; (v) la révision des listes électorales qui seront établies par commune ; (vi) la fixation du calendrier des élections locales ; et (vii) l'organisation effective des élections.

Le diagnostic du comité technique montre beaucoup d'acquis et des éléments à améliorer. Au niveau du cadre juridique, le Togo dispose de normes essentielles sur la décentralisation : la Constitution et sept autres lois qui sont venues compléter et préciser les modalités de la libre administration des collectivités territoriales, en plus d'un décret qui organise la fonction du gouverneur et de préfet. «*À l'évidence, ces textes sont suffisants pour la mise en œuvre de la décentralisation*», a-t-il



estimé. Le cadre institutionnel renvoie à l'organisation administrative et spatiale du territoire, aux structures de gouvernance locale et au dispositif institutionnel de pilotage de la décentralisation. Ici, il apparaît un morcellement excessif du territoire avec une planification spatiale insuffisante ; la gouvernance locale est assurée par plusieurs structures bien animées au plan théorique mais présentant des dysfonctionnements au plan pratique ; pour le pilotage institutionnel, seule une structure sur les trois qui sont prévues a pu fonctionner. Au plan opérationnel, le fonctionnement des organes des collectivités territoriales est marqué par de nombreux dysfonctionnements liés à l'effectif insuffisant des membres desdits organes, à leur faible qualification, à la méconnaissance des textes régissant la décentralisation

et les domaines de compétence des différents acteurs, au manque d'organisation, de motivation et d'initiatives... La presque totalité des collectivités territoriales n'ont pas de réserves foncières et administratives. Les sources de financement des collectivités sont diverses mais la mobilisation est très faible pour cause d'absence de stratégie appropriée et d'incivisme fiscal, corollaire du déficit de légitimité démocratique. L'élection du 5 juillet 1987 avait permis la désignation de 321 conseillers municipaux et de 387 conseillers de préfecture. Au demeurant, il n'y a pas encore de transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales.

A rappeler que, dans la phase actuelle de mise en œuvre de la décentralisation, le gouvernement togolais a créé, le 24 mars 2016,

quatre nouvelles préfectures que sont la préfecture de Mò, la préfecture d'Agoé-Nyivé, la préfecture de l'Ot-Sud et la préfecture de Neki-Est. Dans la foulée, il a été adopté un projet de loi créant des communes «*sur la base d'un regroupement judicieux de cantons, proposé dans la feuille de route de la décentralisation et des élections locales, établie par le comité technique créé à cet effet par le gouvernement*». Les critères utilisés tiennent compte de la situation géographique, des aspects sociologiques et historiques, des potentialités économiques locales et des données démographiques. En somme, le Togo a désormais 39 préfectures dans la mesure où la loi du 3 décembre 2009 portant création de préfectures et d'une sous-préfecture avait porté le nombre de préfectures de trente (30) à trente cinq (35). Et jusque-là, «*au plan de la décentralisation, il existe 35 communes urbaines dont 21 opérationnelles (les 14 nouvelles communes urbaines créées en 2012 ne sont pas opérationnelles) et 35 préfectures dont 30 opérationnelles*», a indiqué le comité technique. A partir de 1992, la Constitution fait des chefferies traditionnelles des relais de l'administration centrale au niveau des cantons (387) et des villages (environ 3592). Les chiffres ont évolué.

La Ligue des consommateurs du Togo, LCT, se plaint pour arnaque et vol de crédit de consommation

Togo Cellulaire réajuste

«*Dans le cadre de ses activités de défenses des consommateurs, la Ligue a été saisie par plusieurs consommateurs suite aux violations de leurs droits par certains de vos services à divers degrés*» a écrit la Ligue des Consommateurs du Togo, LCT, à la direction générale de Togo Cellulaire. L'accusation était trop forte pour passer inaperçue dans les arcanes de la société leader de téléphonie mobile au Togo. Les agents des services directement concernés avec à leur côté ceux moins concernés jusqu'aux premiers responsables, l'amertume était de taille. Et il fallait dire les choses telles qu'elles sont. Avec précisions.

L'exercice a été de bonne facture pour la Direction générale de Togo Cellulaire. En réalité, «*ce sont des informations de plus en plus insistantes faisant état des faits d'arnaques de leurs clients et surtout de leurs points de ventes par des personnes se faisant passer pour des agents de TOGO CELLULAIRE*» qui ont fait réagir les responsables de la société. Et cette fois-ci, c'est de façon générale et non plus un traitement au cas par cas des accusations de vols de crédit de consommation des clients et points de vente qu'une réponse appropriée a été donnée à travers un communiqué en date du 14 mars dernier.

Dans l'ensemble, Togo Cellulaire est accusée de prélever abusivement du crédit de communication, sans leur consentement bien sûr, de certains de ses clients. Du moins, il est fait état de ce que ce sont des «*complicités internes*» qui commettent la forfaiture. Au lieu de rester à l'étape de rumeurs, ces accusations systématiques sont portées sur les agents de la société sans qu'on dise la destination du

crédit volé. C'est soit. Néanmoins, les qualificatifs employés pour exposer la situation que vivent ces clients ne sont pas méconnus par la société qui confirme d'ailleurs des pratiques d'arnaque.

La plainte de la LCT contre Togo Cellulaire s'est basée sur deux cas dont l'un concerne un point de vente auquel un individu a soutiré subtilement du crédit de communication par une méthode rocambolesque d'arnaque. Malheureusement, la requête dudit point de vente pour récupérer son crédit a été infructueuse par manque de crédit sur le compte arnaqueur. Pour les cas d'espèces Togo Cellulaire a réitéré dans son communiqué avoir diffusé «*régulièrement des messages rappelant à ses clients d'être vigilants face à des sms ou appels suspects provenant des personnes mal intentionnées*».

Le deuxième cas concernait un transfert de crédit d'un numéro à un autre, tous les deux appartenant au même individu. Ce dernier n'ayant pas pris soin de recharger de nouveau le numéro récepteur dans le délai imparti s'est senti volé



Affoh ATCHA-DEDJI, Directeur Général de Togo Cellulaire

impunément le reste de son crédit. D'où sa déposition auprès de la LCT.

Dans la foulée, il est aussi dit que les abonnés au service Internet de Togo cellulaire se plaignent de l'évaporation de leur forfait. Avant le délai d'expiration. C'est une situation également réelle dont le fait est surtout de la multitude de publi-

cités automatiques sur les sites visités. Aujourd'hui, il existe des applications qui bloquent systématiquement les publicités abondamment expédiées sur la toile. Il suffit donc de les télécharger sur les téléphones pour éviter toute ponction de forfait. D'ailleurs, selon une étude

(suite à la page 4)

Transparence dans les industries extractives

L'étude de cadrage adoptée pour le rapport Itie-Togo 2014

John Afolabi

Le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a adopté, le 29 mars 2016, l'étude de cadrage pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2014. Le document, élaboré par le cabinet Moore Stephens, a été soumis à l'examen des membres du Comité de pilotage par le Secrétaire technique lors de la 24^{ème} réunion ordinaire de cet organe multipartite. Les membres du Comité de pilotage ont eu à se pro-

noncer sur les propositions du cabinet Moore Stephens relatives à la définition du périmètre, du seuil de matérialité et des informations contextuelles. L'expert du cabinet, Karim

noncer sur les propositions du cabinet Moore Stephens relatives à la définition du périmètre, du seuil de matérialité et des informations contextuelles.

Louiri, a d'abord exposé en détails le document. Après quoi, les discussions ont porté essentiellement sur les limitations relevées lors de l'étude de cadrage et sur les décisions que les membres du Comité de pilotage sont invités à prendre. Ces décisions étant relatives au seuil de matérialité arrêté à 100.000 francs Cfa pour une valeur relative de 1%, les entreprises du périmètre sont celles qui auront effectué des paiements d'un montant égal à dix millions



Les membres du Comité de pilotage lors de la réunion

de francs Cfa en 2014 ainsi que celles qui ont déjà fait partie du cadrage des rapports précédents. Pour la matérialité, tous les flux spécifiques à l'activité minière ont été retenus et le principe de la

de francs Cfa en 2014 ainsi que celles qui ont déjà fait partie du cadrage des rapports précédents. Pour la matérialité, tous les flux spécifiques à l'activité minière ont été retenus et le principe de la

nouveaux membres élus et désignés en décembre 2015, essentiellement des représentants de la société civile, des industries extractives et d'une partie de l'administration publique.

Strictement dans leur réalisation globale

Les réformes des finances publiques, c'est 46% en 2015 !

Comme annoncé, les résultats de la mise en œuvre du plan d'actions de la réforme de la gestion des finances publiques (PA-FGFP) à fin décembre 2015 ont été rendus publics le 29 mars 2016. Sur un total de 462 mesures, le rapport indique 211 mesures réalisées (46%), 180 mesures partiellement réalisées (39%) et 71 mesures non réalisées (15%). A fin décembre 2014, les taux étaient respectivement de 39%, 41% et 20%, sur un total de 441 mesures programmées. Le nombre total de mesures du PA-FGFP a augmenté avec la prise en compte des nouvelles mesures, notamment celles en rapport avec le plan stratégique et opérationnel de l'Office togolais des recettes. Les réalisations ont ainsi suivi une trajectoire croissante au cours des trois dernières années (28% en 2013).

A fin décembre 2015, six (6) des huit (8) directives de l'Uemoa relatives à l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques ont été transposées, soit 75% contre 25% à fin décembre 2014. Le taux d'application de ces directives s'est établi à 25% pour les années 2014 et 2015. De leur côté, les directives sur la comptabilité matière et sur le régime financier des collectivités territoria-

les sont en cours de transposition dans l'ordonnement juridique togolais. Les directives portant sur la fiscalité indirecte intérieure ont été transposées, sauf celle relative à l'harmonisation de la taxation des produits pétroliers. A fin décembre 2015, on note un taux de 87,5% de transposition et une application à 88,9%.

En ce qui concerne les directives relatives à l'union douanière, on observe que les textes ont été transposés à 50% à fin décembre 2014 et à fin décembre 2015. L'application est faite à 83,3% à fin décembre 2015 contre 75% à fin décembre 2014. Tandis que les travaux d'élaboration des textes d'application de la loi n°2014-003 du 28 avril 2014 portant code des douanes ont connu un retard, parallèlement aux directives de l'Uemoa sur la passation des marchés publics qui ont été transposées à 50% et appliquées à 80%. Le texte formalisant l'observatoire des finances locales – un cadre de concertation entre les acteurs de l'administration publique et les partenaires techniques et financiers – est, lui, en cours de finalisation. Pendant que le Fonds d'appui aux collectivités territoriales n'est toujours pas opérationnel : la loi de finances 2016 a prévu un crédit de 125 millions de francs Cfa en attendant son opérationnalisation, contre 200 millions en 2015 et 300 millions en 2014.

Les directives sur le blanchiment de capitaux ont été transposées et appliquées à 100%. Toutefois, il est nécessaire de renforcer les capacités techniques et financières de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) afin de lui permettre d'assumer les missions qui lui sont assignées au cours de l'année 2016, précise le rapport. Le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption a été renforcé, avec la loi portant création de la haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Pour la mobilisation des ressources, un taux de réalisation de 58% (37 mesures) est enregistré, 33% de mesures partiellement réalisées et 9% de mesures non réalisées. Après l'opérationnalisation du comité de direction de l'OTR en 2014, le processus de mise en place complète de cette structure s'est poursuivi en décembre 2015 par le Conseil d'administration et le Conseil de surveillance. L'informatisation de l'OTR s'est poursuivie. La structure de la population fiscale a été revue. L'organisation et la coordination des services douaniers maritimes ont été renforcées. Les travaux de scannage des titres fonciers ont repris au premier semestre 2015. Au contraire, la création des services de contrôle différé des déclarations au sein des directions territoriales n'a pas été effective à fin décembre 2015. Et, pour la mobilisation des ressources extérieures, les 6 mesures pro-

grammées sont toutes demeurées en cours de réalisation à fin décembre 2015.

Vis-à-vis du renforcement du contrôle, il est noté que, sur 33 mesures programmées, 9 sont réalisées (27%) contre 6 mesures réalisées en 2014 (18%), 15 mesures en cours de réalisation et 9 restent non réalisées.

En somme, une trentaine de mesures ont été engagées en 2015 : adoption d'une feuille de route complète et séquencée pour la mise en œuvre du nouveau cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques au Togo ; poursuite des travaux de mise en place du guichet unique du commerce extérieur au niveau des frontières terrestres, notamment à Aflao, et l'inauguration du poste de contrôle juxtaposé de Népépé à la frontière avec le Ghana ; poursuite des travaux de relecture du code des marchés publics ; vote des lois de règlement, gestions 2010 et 2011, consacrant ainsi le bouclage du cycle budgétaire pour ces deux années ; élaboration des budgets programmes 2015-2017 et 2016-2018 des institutions de l'Etat ; actualisation des budgets programmes 2016-2018 de tous les ministères ; lancement des travaux de revue du cadre légal et institutionnel relatif aux partenariats public-privé ; adoption du projet de la loi de règlement du budget de l'Etat, gestion 2012 ; évaluation de la gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA dont les résultats préliminaires ont été analysés par les services impliqués en février 2016 à Lomé ; signature de l'arrêté portant nomenclature des pièces justificatives de recettes de l'Etat, etc. A l'ouverture des travaux, le Secrétaire permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, Mongo Aharh-Kpessou, annonce que « d'importantes réformes structurelles sont en cours et d'autres vont l'être au cours des prochains mois en vue de lever les goulots d'étranglement qui freinent encore le développement de tous les secteurs de l'économie nationale ».

Arappeler qu'il s'agit de la 7^{ème} revue de réforme des finances publiques. La 6^{ème} revue a été organisée en août 2015 et la 1^{ère} en décembre 2012. Le PA-FGFP a été réalisé en 2008 dans le cadre du processus d'assainissement de la gestion des finances publiques dans lequel le Togo s'est engagé. Il permet de disposer des moyens financiers qui, une fois bien gérés, permettront le développement du pays. Il prévoit deux revues chaque année en vue d'évaluer les progrès réalisés à mi-parcours et à la fin de l'année, de ressortir le niveau de réalisation des mesures convenues, d'identifier les forces et les faiblesses en vue de proposer les réformes prioritaires.

Face aux éventuels effets néfastes induits par ses projets

La BAD instruit lundi sur la conduite des doléances et plaintes des populations

Les lundi 4 et mardi 5 avril 2016, l'Unité de vérification de la conformité et de médiation de la Banque africaine de développement (Bad) – plus connue sous l'acronyme anglais CRMU – organise un atelier d'information et d'échanges sur le thème « Gestion des plaintes émanant de personnes ayant subi un quelconque préjudice des projets financés par la BAD », à Ouagadougou, au Burkina Faso. Près de soixante-quinze acteurs issus de la société civile, des unités de gestion de projets, des médias et des pouvoirs publics sont attendus. Cet atelier entend doter les participants des outils pour prendre en charge et

encadrer, en cas de besoin, les doléances des populations désireuses de porter plainte contre d'éventuels effets néfastes induits par des projets que finance la BAD, qui n'aurait pas respecté ses propres règles et procédures en vigueur, indique la Banque.

« Les projets d'investissement de la Banque africaine de développement se caractérisent par leurs impacts sur les populations bénéficiaires, souligne Sékou Touré, directeur de CRMU. Exécutés dans des conditions optimales, ces projets améliorent les conditions de vie des populations, en même temps qu'ils contribuent plus largement à l'essor de

l'économie des pays africains. Malgré les énormes efforts déployés pour étendre les bénéfices des projets à tous, il arrive que des populations subissent un préjudice lié à ces projets. Dans ce cas, ils peuvent avoir recours à nous et soumettre leur plainte, qui sera traitée conformément aux procédures du Mécanisme indépendant d'inspection (MI) que nous gérons ».

Encore faut-il que le MI soit mieux connu. C'est pourquoi l'Unité de vérification de la conformité et de médiation de la BAD organise une série d'activités de vulgarisation destinées à faire connaître le MI, son rôle et son importance. Elle travaille aussi à

mettre en place des cadres de collaboration avec les acteurs concernés, de sorte que les préoccupations des populations ayant subi un préjudice soient bien prises en compte, souligne-t-on à la Bad.

Cet atelier de Ouagadougou est le premier d'une série d'ateliers du même type qui auront lieu au cours de l'année 2016. Un atelier similaire avait déjà été organisé par CRMU à Tunis, les 14 et 15 décembre 2015. Cette rencontre avait vu la participation d'une soixantaine de personnes en provenance de quatre pays d'Afrique du Nord : Maroc, Tunisie, Égypte et Mauritanie.

La Ligue des consommateurs du Togo, LCT, se plaint pour arnaque et vol de crédit de consommation

Togo Cellulaire réajuste

(suite de la page 3)

du cabinet britannique Enders Analysis, il est démontré qu'une grande partie de la data de notre forfait mobile est en fait consommée pour l'ouverture de divers messages publicitaires qui s'affichent automatiquement quand nous surfons sur internet. Selon cette étude, sur certains sites mobile, jusqu'à 79% de la consommation de données est due à la pub.

Dans l'un comme dans l'autre, Togo cellulaire estime faire des efforts pour être à l'écoute de ses clients et partenaires et à leur apporter l'assistance nécessaire. « Toutefois, TOGO CELLULAIRE tient à rappeler que les points de vente des crédits de communication sont des partenaires d'affaires et sans eux, son activité ne saurait prospérer. Par conséquent, il n'y a aucune raison de ne pas les protéger et encourager la bonne mar-

che de leurs activités. » indique le communiqué. Elle leur rappelle par la même occasion que « le numéro vert « 1010 » est mis à la disposition des points de vente pour leur demande d'assistance et qu'ils peuvent joindre en cas de besoin. »

Pour l'ensemble de la clientèle, une ultime exhortation : « Pour éviter donc que de tels actes insipides se reproduisent, TOGO CELLULAIRE recommande vivement à tous ses clients et partenaires de

ne pas donner suite à des demandes suspectes venant des personnes inconnues par sms ou par appel téléphonique. » Et pour couronner le tout et surtout insuffler la confiance entre elle et sa clientèle, la société « encourage également les victimes à saisir officiellement sa Direction Générale et à porter plainte contre X auprès des autorités compétentes pour escroquerie, arnaque et vol de crédit de communication. »

FOOTBALL/CAN 2017

Le Togo va s'accrocher, le Maroc déjà qualifié

La quatrième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Gabon 2017 s'est achevée mardi avec des fortunes diverses pour chaque nations. Si le Maroc est la première équipe à se qualifier pour la CAN-2017, à la faveur de sa victoire à domicile contre le Cap Vert (2-0), le Togo, la Tunisie, le Libéria devront attendre encore. Pendant que l'Algérie et l'Égypte sont toutes proches après le nul ramené par la première d'Éthiopie (3-3) et la victoire à domicile de la seconde face au Nigeria (1-0).

Hervé A.

Le Togo et la Tunisie se sont neutralisés (0-0) mardi au stade de Kégué de Lomé, laissant la tête du groupe A au Libéria (9 pts), qui a

de la différence particulière. Dans le groupe J, l'Algérie a laissé passer l'occasion de valider son billet pour le Gabon, après avoir été accrochée par l'Éthiopie. Pis, les Verts ont été contraints de courir à chaque fois

de la Tanzanie. Pour le Nigeria, vainqueur en 2013, l'élimination est un petit coup de tonnerre, dans cette poule réduite à trois depuis le forfait du Tchad.

Pour que le Sénégal se qualifie, il

qualification en gagnant en Angola (2-0).

La Guinée de Luis Fernandez est allée gagner au Malawi (2-1) et se relance, revenant à hauteur du 2e, le Swaziland (5 pts), dans un



corrigé le Djibouti (5-0). Tunisiens et Togolais qui sont toujours en course avec 7 points chacun pour la qualification tout comme le Libéria lutteront jusqu'à la dernière journée.

Le Maroc, grâce à un doublé de son attaquant vedette, Yousef El Arabi en deuxième période, dispose d'une avance de six points en tête du groupe F, devant son adversaire du jour, avec seulement deux journées à jouer et l'avantage

après le score avant de s'en sortir avec un nul. Les hommes de Christian Gourcuff auront besoin d'un seul point pour plier l'affaire. Cela devrait se faire lors du déplacement aux Seychelles en début juin prochain.

Dans le choc du groupe G, l'Égypte, septuple vainqueur de la CAN, a battu le Nigeria (1-0) et est tout proche de la qualification, à moins d'un très improbable retour

aurait fallu que son quatrième succès, contre le Niger (2-1), se combine avec un match nul dans l'autre rencontre du groupe, mais le Burundi s'est imposé en Namibie (3-1). Dans cette poule K, les Sénégalais sont toujours premiers avec 12 unités, devant les Burundais, qui remontent à la 2e place avec 6 points.

Dans le groupe B, la RD Congo a pris une belle option pour la

groupe L toujours dominé par le Zimbabwe (8 pts). Le Cameroun et la Côte d'Ivoire n'ont pas réussi à s'imposer respectivement en Afrique du Sud (0-0) et au Soudan (1-1).

Les deux dernières journées de qualifications se joueront en juin et septembre. Les premiers de chacun des 13 groupes seront qualifiés, ainsi que les deux meilleurs deuxièmes et le Gabon, en tant que pays organisateur.

ATHLETISME

La commission sport et société active du CIO propose quatre subventions de développement de 20 000 dollars américains chacune

La commission sport et société active du CIO a annoncé lundi qu'elle disposait de quatre subventions de développement de USD 20 000 chacune à accorder à des organisations qui mènent à bien des programmes sport pour tous dans leurs communautés.

Ces subventions de développement ont été créées par la commission, laquelle entend ainsi remplir sa mission qui est d'encourager tout un chacun partout dans le monde à pratiquer une activité physique régulière et à promouvoir les bienfaits du sport pour la santé et la société. Ces subventions s'inscrivent également dans le droit fil du train de réformes prônées par l'Agenda olympique 2020, la feuille de route stratégique du CIO pour l'avenir du Mouvement olympique approuvée en décembre 2014.

Les subventions de cette année couvrent trois thèmes: l'héritage sportif pour les Jeux Olympiques ou autres grands événements, la promotion de l'activité physique au niveau communautaire, et la mobilisation de la jeunesse. Pour se voir accorder ces subventions, les candidats doivent démontrer que leur projet: est durable

et porte sur le long terme; utilise le sport et l'activité physique comme un outil pour améliorer les problèmes sociaux; utilise l'espace public et/ou les installations et sites sportifs disponibles pour promouvoir la pratique d'une activité physique; a développé des partenariats concrets à long terme; et dispose d'un plan de suivi d'évaluation concret.

"Nous recherchons des projets qui inspirent réellement tout le monde à bouger et à adopter un mode de vie sain", a déclaré Sam Ramsamy, président de la commission sport et société active. Et d'ajouter: "Nous savons d'expérience qu'il existe d'excellents programmes de sport pour tous et nous nous réjouissons d'en apprendre davantage sur les meilleures pratiques appliquées partout dans le monde. Nous souhaitons bonne chance à tous les candidats."

Les organisations non-gouvernementales (ONG), les organisations à but non lucratif, les Fédérations Internationales et nationales (y compris les Fédérations Internationales reconnues par le CIO), et les Comités Nationaux



Sam Ramsamy, président de la commission sport et société active

Olympiques (CNO) peuvent postuler pour obtenir ces subventions. Les candidats retenus seront sélectionnés par un groupe de juges composés de membres des départements des sports, des Jeux Olympiques, de la Solidarité Olympique et des affaires publiques et du développement social par le sport du CIO.

La liste des candidats retenus sera ensuite présentée au groupe en charge des subventions au sein de la commission sport et société active, lequel choisira les lauréats. La date limite pour l'envoi des demandes a été fixée au 15 mai 2016. Le nom des lauréats sera annoncé en juillet

et le versement des subventions aux organisations est quant à lui prévu en septembre.

La commission sport et société active du CIO s'attache à augmenter l'accessibilité au sport en tant que droit pour tous et mobilise la société afin de s'appuyer sur l'héritage sportif des Jeux Olympiques et d'autres grands événements. La commission est également en charge d'activités liées à la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020, en particulier les recommandations en lien avec la promotion de modes de vie actifs dans la société, notamment auprès des jeunes.

Algérie : Gourcuff, l'épée de Damoclès

Alors que la presse algérienne a annoncé mercredi la démission du sélectionneur des Fennecs, Christian Gourcuff, la Fédération a indiqué n'avoir rien reçu. Le départ du technicien breton semble pourtant inéluctable.

Dans les tuyaux depuis plusieurs mois, le départ de Christian Gourcuff de son poste de sélectionneur de l'Algérie se précise. D'après la Radio Nationale algérienne, le technicien français a présenté sa démission mardi à l'issue du match nul décroché par les Fennecs en Éthiopie (3-3) à l'occasion de la 4e journée des éliminatoires de la CAN 2017. De son côté, DZfoot précise que le technicien français aurait déposé un préavis de démission de trois mois qui prendra effet en juin. Contacté par le site algérien, le président de la Fédération algérienne (FAF), Mohamed Raouraoua, a assuré n'avoir rien reçu.

D'après L'Equipe, Gourcuff a choisi le moment du vol retour d'Éthiopie pour signifier à ses joueurs qu'il souhaitait quitter son poste. Ces derniers lui avaient affiché leur soutien en allant fêter le premier but inscrit contre les Walyas à l'aller (7-1) directement avec lui. Dans l'avion, ils lui auraient réitéré leur volonté de le voir continuer. De même, les dirigeants de la FAF feraient le forcing pour tenter de convaincre l'ancien Lorientais, arrivé en août 2014 et apprécié pour l'identité de jeu qu'il a mis en place, de rester. Ces derniers refuseraient pour l'heure tout départ.

Même si le soutien de son groupe le touche, le Breton semble pourtant bel et bien avoir pris sa décision. Fatigué par les critiques de la presse et blessé par les sifflets qui l'ont ciblé à Alger en octobre dernier, l'ancien prof de maths souhaiterait surtout retrouver le contact d'un club au quotidien pour les quelques années restantes de sa carrière d'entraîneur. En Ligue 1, l'homme de 60 ans est annoncé proche de Bordeaux et Nantes. S'il pourrait donc être sur le banc pour fêter la probable qualification aux Seychelles en juin prochain (un nul suffira aux Fennecs), Gourcuff ne sera probablement pas aux manettes pour la phase finale de la CAN 2017. La volonté du technicien français est claire: il souhaite quitter l'Algérie.

Sunderland vire Emmanuel Eboué !

Sunderland a mis fin au contrat d'Emmanuel Eboué quelques minutes après que la FIFA a suspendu le latéral ivoirien pour un an.

Décidément, Sunderland n'est pas verni ces temps-ci. Les Black Cats, qui luttent pour leur maintien en Premier League, ont déjà dû se séparer de leur ailier international anglais Adam Johnson (28 ans), condamné à six ans de prison pour atteintes sexuelles sur mineure. En bien, ils ont à nouveau à licencier un joueur, à savoir Emmanuel Eboué (32 ans). Une décision que le club a justifiée par le biais d'un communiqué officiel publié sur son site après la suspension du défenseur pour un an par la FIFA pour des dettes non soldées avec son ancien agent.

"La suspension concerne une querelle financière entre le joueur et son précédent agent, bien avant son arrivée à Sunderland et le joueur n'en avait pas informé le club. Eboué a signé un contrat avec Sunderland jusqu'à la fin de la saison en cours et le club lui a signifié son intention de mettre fin au contrat. Le joueur a deux semaines pour faire appel de cette décision", peut-on lire.

Une décision radicale de la part du club anglais, lassé de devoir composer avec les problèmes extrasportifs de ses différents joueurs. Vingt-deux jours seulement après son arrivée au club (il avait signé le 9 mars), l'international ivoirien (76 sélections, 3 buts) se retrouve donc une nouvelle fois au chômage après le contrat le plus court de sa carrière. Une terrible mésaventure dont l'Éléphant se serait sans doute bien passé...

PSG : Laurent Blanc accepte la réintégration d'Aurier !

Secoué par l'affaire Aurier, qui avait prononcé des propos injurieux sur ses coéquipiers et son entraîneur sur la plateforme de vidéo en direct Pèriscope, le PSG avait écarté le latéral droit. Laurent Blanc est revenu pour France Info sur cet événement, et accepte ce retour dans son groupe. Sans en dévoiler vraiment plus...

Soucieux de qualifier le Paris Saint-Germain pour les quarts de finale de la Ligue des Champions, le Cénéol restait concentré sur ses priorités. Une fois le titre de champion de France acquis et le passage en quart validé à la faveur de deux victoires contre les Blues de Chelsea (2-1, 1-2), l'entraîneur du club de la capitale a pu revenir sur l'affaire et détailler sa position vis-à-vis de l'international ivoirien.

"Vexé oui, parce que je pense sincèrement que ce garçon-là n'a pas mesuré ses propos. Il n'a pas mesuré ce qu'il pouvait dire. Donc il fallait simplement le lui rappeler. (...) Je lui ai dit ce que j'avais à dire, c'est pour cela que je voulais le rencontrer. Je ne voulais pas le rencontrer pour entendre ce qu'il avait à dire, je voulais le rencontrer pour qu'il entende ce que je voulais lui dire. Jouer contre Manchester ? A voir comment il a digéré l'histoire, comment il a digéré ses deux matches en sélection. C'est un joueur comme un autre. S'il mérite de jouer, il jouera. Ce n'est pas le pardon. Il réintègre l'effectif et il doit être considéré comme un joueur de l'effectif, ni plus ni moins", a donc expliqué Laurent Blanc au micro de France Info. Serge Aurier avait repris la compétition avec la réserve puis avec la sélection ivoirienne lors de la trêve internationale. Il devrait dès à présent réintégrer le groupe professionnel du PSG et retrouver les joueurs qui l'ont défendu mais aussi ceux qu'il a pu tancer dans sa vidéo (notamment Grégory van der Wiel et Zlatan Ibrahimovic).

Aménagement et bitumage de la route Nali-Sadori Les services de consultants recherchés pour la supervision et le contrôle des travaux

Pour des travaux qui pourraient probablement démarrer au 4^{ème} trimestre de cette année, le gouvernement, sur un prêt de la Banque ouest africaine de développement (Boad) et de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), sollicite les services de consultants pour la supervision et le contrôle des travaux d'aménagement et de bitumage de la route nationale n° 17 sur le tronçon Nali-Sadori (30 km). L'avis à manifestation d'intérêt a pour objet la constitution d'une liste restreinte de bureaux de contrôle à consulter.

D'après l'avis, les travaux d'aménagement et de bitumage de la route nationale n° 17 sur le tronçon Nali-Sadori (30 km) sont constitués en un lot unique. Les services de consultants sont égale-

ment constitués en une mission unique et comprennent la surveillance et le contrôle des travaux. Les principaux travaux consistent à réaliser une couche de fondation en grave latéritique, une couche de base en grave latéritique stabilisée au ciment, un revêtement en enduit superficiel tricouche et les ouvrages de franchissement et de drainage à construire sur le tronçon.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services de consultant objet du projet. Ils peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les dossiers seront évalués sur la base des critères ci-après du nombre d'années d'expérience du candi-

dat (15 points) ; de l'expérience dans le contrôle et surveillance de travaux routiers (20 points) ; de l'expérience similaire dans le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage de routes et/ou de réhabilitation de routes bitumées (50 points) ; de la disponibilité de personnel qualifié (15 points). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Boad et de la BIDC.

Un maximum de six bureaux de contrôle sera retenu à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt pour constituer la liste restreinte de consultation. Le délai d'exécution est de 18 mois maximum.

Amélioration du climat des affaires au Togo Des experts de « Doing Business » à Lomé le 18 avril

Selon la Présidence togolaise, le Premier ministre Sélom Klassou a présidé le 29 mars, au nom du chef de l'Etat, une réunion de suivi du plan d'actions d'amélioration du climat des affaires et des indicateurs des réformes au Togo. La rencontre vise notamment à préparer la mission des experts de « Doing Business », attendus à Lomé du 18 au 22 avril 2016. Le but était de passer en revue les initiatives mises en œuvre par le Togo pour améliorer son classement de l'année dernière. « Nous devons tout mettre en œuvre afin que chacun participe à l'amélioration des indicateurs et, au-delà, à la mise

en place effective des réformes au bénéfice de nos populations, conformément à la feuille de route du mandat social du Président de la République et à l'engagement pris dans la déclaration de politique générale, à savoir faire de l'inclusion économique et sociale le premier vecteur de la cohésion nationale », a indiqué le locataire de la Primature togolaise. Le Togo espère ainsi gagner des places au classement 2016 afin d'attirer encore plus les investisseurs.

En 2015, le pays a occupé le 150^{ème} rang, gagnant deux places par rapport à 2014. « Doing Business » est un rapport publié cha-

que année par la Banque mondiale qui présente des indicateurs quantitatifs sur la régulation des affaires ainsi que sur la protection des droits de propriété de 189 économies à travers le monde. L'étude mesure les réglementations concernant onze domaines du cycle de vie d'une entreprise : facilité de faire des affaires, création d'entreprise, octroi de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité.

Union syndicale

Trois syndicats des dockers créent l'IDC – Togo

L'union fait la force, dit l'adage. Ainsi pourraient-ils dire, trois des syndicats de dockers du Port Autonome de Lomé (PAL) en constituant la branche togolaise de l'IDC, Conseil International du Docker (en Français).

Réunis en congrès constitutif ce samedi 26 mars dans la salle de conférence du Port, trois des syndicats des dockers du PAL se sont unis pour créer l'IDC-Togo. Il s'agit du SYNADOCTO, du SYNLIODOCTO et de SYNREDOCTO.

L'essentiel des débats a tourné autour du thème principal, « Le rôle du docker togolais par rapport à l'enjeu de la modernisation du Port Autonome de Lomé » et dont la fi-

aujour'hui avec la mondialisation il faut chercher et apprendre des autres. Mieux, s'aligner sur les normes de l'IDC, permet à nos dockers en plus de savoir ce qui se passe au Togo mais aussi ce qui se fait ailleurs. »

Rappelons que l'IDC (International Dockworkers Council) fut officiellement fondée le 27 juin 2000, à Santa Cruz de Ténérife (Iles Canaries) dont le port connaît une longue tradition de luttes syndicales des travailleurs portuaires. Il est une organisation formée par des syndicats de travailleurs portuaires du monde entier. Ses fondements le définissent comme une organisation de classe travailleuse, unitaire, indépendante, démocratique,

organisations affiliées, en facilitant un échange constant d'informations ; **Encourager** la solidarité entre les organisations de travailleurs portuaires et les autres classes ouvrières ; **Développer** la pratique réelle d'une démocratie ouvrière, comprise comme la libre décision de ses propres objectifs, ainsi que la détermination de ses problèmes et des solutions.

Voici les membres du BE : Coordonnateur principal, LAYE Essoenih ; Coordonnateur principal adjoint, POLŌ Mlomadi ; Trésorier général, ALLADO Edoh ; Trésorier général adjoint, ABALO Ablam ; Secrétaire administratif chargé des archives, FOUJOLOKpatcha ; Secrétaire

Au taux de couverture de 112% pour sa 4ème émission de titres Le Trésor public du Togo vient de mobiliser plus de 121 milliards en un trimestre sur le marché financier régional

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), a organisé le mercredi 30 mars 2016, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Togo, l'émission de bons du Trésor à 24 mois portant sur un montant de 35 milliards, au taux multiple. L'échéance est donc attendue le mercredi 28 mars 2018. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo, en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances, indique un communiqué de Umoa-Titres.

L'appel d'offres, lancé le 21 mars 2016, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré un taux de couverture de 111,6% ; ce qui se traduit par un montant global des soumissions à 39,076 milliards dont 3,693 milliards d'Offres non compétitives (ONC). Umoa-Titres en a retenu 38,500 milliards pour le Trésor public togolais. L'opération a enregistré 32 soumissions. Elles sont d'un montant de 14,717 milliards en provenance du Togo, 12,950 milliards du Burkina Faso, 7,060 milliards du Sénégal, 3,717 milliards en provenance de la Côte d'Ivoire et 0,56 milliard du Bénin.

La valeur nominale unitaire est fixée à 1 million de francs. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont fixés respectivement à 6,0000% et à 5,6848%. L'opération est composée d'une seule et unique tranche. Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et pré-



Adrien Diouf, Directeur de l'Agence Umoa-Titres

comptés sur la valeur nominale des bons, souligne l'avis d'appel d'offres.

Au nom du Trésor Public du Togo, l'Agence Umoa-Titres remercie l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). La prochaine intervention du Trésor togolais sur le marché des titres publics de l'UMOA sera indiquée lors de la publication du calendrier des émissions des titres du second trimestre de l'année 2016, explique Umoa-Titres.

Le Trésor du Togo vient ainsi de boucler sa quatrième émission de l'année, en un trimestre, dont une seule d'obligations. Une première émission, début janvier, lui a rapporté un montant de 30,000 milliards sur le montant mis en adjudication. Une émission d'obligations, début février, a enregistré une couverture de souscription de 305,12%, ce qui se traduit par un montant global des soumissions à 91,534 milliards. Umoa-titres en a retenu seulement

33,000 milliards pour le Trésor public togolais. Une seconde émission de bons, valeur 17 mars, lui a rapporté 20,131 milliards. Avec les 38,500 milliards de cette quatrième émission, le Trésor public en est déjà à 121,631 milliards mobilisés sur le marché financier régional, sur 250 milliards de prévus pour l'année.

Dans un contexte de raréfaction des ressources de financements concessionnelles, les Etats font de plus en plus appel aux marchés financiers. A cet effet, le recours total au marché régional et international avoisinerait 4 000 milliards de francs en 2015, indique UMOA-Titres. Avant de préciser que l'évolution des volumes et des maturités observées sur la période de 2013 à 2015 devrait se poursuivre en 2016 avec l'avènement des Spécialistes en Valeurs de Trésor (SVT) attendu au début de l'année 2016. Ces partenaires privilégiés des Trésors Nationaux devraient contribuer significativement à améliorer la mobilisation des ressources sur le marché financier régional par les Etats membres de l'Union.



Photo de famille des congressistes

nalité a été l'élection du Bureau exécutif (BE) de l'IDC-Togo et d'une Commission de contrôle.

Pour justifier la création de l'IDC-Togo, le Secrétaire du SYNLIODOCTO, M. PolŌ Mlomadi a déclaré que « les trois syndicats peuvent défendre valablement les droits de leurs membres. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi sortir et voir vers l'extérieur pour savoir ce qui s'y passe. Et

représentative et dont les décisions sont prises par une assemblée. Ses objectifs principaux sont **Coordonner** la défense et la promotion des intérêts des travailleurs portuaires au niveau international ; **Collaborer**, avec toutes les organisations affiliées, dans toutes les activités initiées en défense des droits de leurs travailleurs ; **Coordonner** l'étude, la formation et la promotion des activités pour les or-

administratif adjoint, ADI Essodina ; Secrétaire chargé à l'organisation et à la formation, KAFLANKodjo ; Secrétaire chargé des normes, conflits et revendications, EGLEY Kwassi Djigbodji ; et enfin Secrétaire chargé de la sécurité, santé au travail et du VIH/Sida, AYIHAyi – Agbénou. Pour la Commission de contrôle, on a : Président, DESSAGA Dama et Vice-président, AMOUZOU Ablam.

L'éducation sexuelle des jeunes

Une méthode pour éviter les grossesses précoces?

C'est un truisme d'affirmer que les jeunes ont de plus en plus une activité sexuelle précoce, très précoce même. Conséquence : les grossesses non désirées sont légion et le taux de VIH augmente dans cette frange de la population malgré les campagnes de sensibilisation. Que faire ? Pour certains, la solution réside dans l'éducation des enfants qui est de plus en plus relâchée. D'où la nécessité de promouvoir la communication parents-enfants sur la sexualité. Pour d'autres, il n'y a rien à faire surtout avec les nouvelles technologies de l'information qui sont venues bouleverser l'ordre établi.

Etonam Sossou

Samedi 26 mars 2016. Dans un quartier huppé de Lomé. Il est 9 heures. Des jeunes garçons viennent de finir une partie de football matinale et devisent, torse nu, juchés sur leur motocyclette. Ils parlent, entre autres sujets, des championnats anglais et espagnols. Soudain, le débat est interrompu par une demoiselle, la vingtaine, qui déambulait dans les parages. « Ch ! Quelle beauté ! », s'exclame un d'entre eux. « Elle est venue de Bè et habite chez les Noolas », indique un autre. « Comment tu le sais ? Tu es déjà passé par là ou quoi ? » La conversation s'oriente désormais sur les gonzesses.

Après 100 %, ces adolescents semblent tous bien informés sur les questions de VIH et de grossesses non désirées grâce aux médias et aux technologies de l'in-

formation. Et en matière de sexualité, le besoin de conseil et d'assistance ne semble pas une préoccupation pour eux. Pas donc question de s'asseoir devant leurs géniteurs pour écouter un discours sur la sexualité. « Nos parents savent que nous sommes informés sur ces questions. Par contre, chez moi par exemple, maman dit tout le temps à masœur de faire attention aux garçons quand elle veut aller en boîte le week-end ». Le sentiment qui se dégage dans ce groupe, c'est que ce sont les filles qui ont le plus besoin de dialogue avec les parents pour éviter des situations déplorables. De l'autre côté de la voie, un autre regroupement de jeunes.

Ces jeunes tiennent le même discours : la communication parents-enfants sur la sexualité est une affaire de femmes. « Garçon tombe pas enoeinte. Donc ce sont nos

sœurs qui ont intérêt à s'informer, à écouter les mamans pour ne pas piquer une grossesse », affirme un d'entre eux, avec un accent ivoirien. « Dans tous les cas, poursuit



son voisin, qui laissait échapper des volutes de fumée de cigarette de la bouche, nos vieux pères se cherchent. La pauvreté occupe leur esprit. Donc, ils n'ont pas le temps pour discuter de ces sujets avec nous. Et puis, n'oubliez pas que dans nos sociétés parler de sexualité paraît comme un encouragement à la débauche ».

La communication parents-enfants sur la sexualité n'est pas forcément considérée comme un tabou, mais certains jeunes garçons

pensent que c'est plutôt les mères qui doivent guider leurs filles pour qu'elles se prémunissent contre les grossesses non désirées et les infections à VIH ou autres maladies sexuellement transmissibles.

C'est un impératif pour les parents d'éduquer sexuellement leurs enfants parce que s'ils ne le font pas, ceux-ci vont s'informer auprès de leurs amis qui connaissent les mêmes problèmes. A un certain moment de leur vie, les jeunes traversent une crise, cherchent des solu-

tions et se tournent vers ceux de leur âge.

L'information n'est pas une éducation même avec quelqu'un de plus expérimenté. Pour que l'information ait son répondant pédagogique, la source doit venir des parents. Comment vivre sa sexualité ? Les parents ont le devoir de répondre à cette interrogation en apportant non seulement des informations mais l'éducation. En ne le faisant pas, les enfants sont laissés à eux-mêmes et sont mal orientés.

Aux États-Unis, une étude a demandé à des étudiants qui exerçaient le plus d'influence sur leurs décisions en matière de sexualité : 37 % ont cité leurs parents, tandis que 30 % mentionnaient leurs amis.

En sus des parents, d'autres membres adultes de la famille et de la communauté exercent une influence sur le comportement sanitaire des enfants. Notre société, est en train de s'enfoncer car contrairement à nos parents qui avaient le temps pour raconter des contes aux enfants d'où l'on tirait des leçons de morale, aujourd'hui les pères de famille ne préparent pas leurs enfants à affronter l'adolescence, d'où l'urgence de s'y pencher dans les foyers.

Epidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest

L'OMS met fin à « l'urgence de santé internationale », malgré de nouveaux cas détectés

Comme on s'y attendait, de nouveaux groupes de cas d'Ebola continuent de se produire avec des réintroductions du virus à mesure qu'il s'élimine de la population des survivants, mais à une fréquence décroissante, selon un communiqué de l'OMS. On en a ainsi détecté 12 jusqu'à présent ; le plus récent a été signalé le 17 mars 2016 en Guinée et cet événement n'est pas encore terminé. Le Comité d'urgence mis en place par l'OMS s'est dit impressionné par la détection de tous ces groupes de cas et la riposte si rapide jusqu'à présent, ce qui a limité la transmission à 2 générations de cas au maximum dans les 11 groupes où elle a été interrompue.

Le Comité a été d'avis que la transmission du virus Ebola en Afrique de l'Ouest ne constitue plus un événement extraordinaire, que le risque de propagation internationale est désormais faible et les pays ont actuellement la capacité de riposter rapidement à de nouvelles émergences du virus. En conséquence, l'opinion du Comité est que la situation du virus Ebola en Afrique de l'Ouest n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale et qu'il convient de mettre fin aux recommandations temporaires adoptées pour la riposte. Le Communiqué souligne qu'aucune restriction aux voyages ou aux échanges commerciaux ne doit être appliquée pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone et que si de telles mesures ont été prises, elles doivent être levées immédiatement.

Reconnaissant que de nou-

veaux groupes de cas dus à des réémergences pourraient se produire dans les prochains mois, à l'instar de ce qu'il se passe dans d'autres régions d'Afrique subsaharienne où le virus Ebola est présent dans l'écosystème, le Comité a insisté sur le fait que ces pays doivent maintenir les capaci-



tés et la préparation pour prévenir, détecter de nouveaux groupes de cas à l'avenir et y riposter. Les efforts doivent être intensifiés aux niveaux national et international pour veiller à ce que les survivants de sexe masculin puissent faire analyser leur sperme, afin d'y établir l'éventuelle persistance du virus, et connaissent ainsi leur statut. Il sera particulièrement important de veiller à ce que les communautés puissent s'engager rapidement et sans réserve dans toute riposte future, que les cas soient rapidement isolés et pris en charge et que des listes appropriées des contacts soient communiquées aux autorités frontalières.

Le Communiqué a également relevé le besoin crucial d'une poursuite de l'aide internationale des donateurs et de l'assistance technique

pour prévenir, détecter toute nouvelle flambée d'Ebola en Afrique de l'Ouest et y riposter rapidement. L'aide internationale est en particulier requise pour maintenir et, le cas échéant, étendre les capacités de diagnostic en laboratoire et de surveillance, soutenir les moyens de vaccination pour riposter à la flam-

bée et poursuivre les activités pertinentes de recherche-développement (par exemple sur les options thérapeutiques visant à supprimer l'excrétion persistante du virus). Il a accordé une attention spéciale au besoin de veiller à ce que des services de soins cliniques, d'analyses en laboratoire et d'action sociale suffisants et adaptés soient accessibles à l'ensemble de ceux qui ont survécu à cette crise sanitaire exceptionnelle.

Se fondant sur l'avis du Comité d'urgence et sur sa propre évaluation de la situation, le Directeur général a mis fin à l'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) concernant la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, conformément au Règlement sanitaire international (2005).

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1315 DE LOTO BENZ DU 23 Mars 2016

Le tirage hebdomadaire de LOTO BENZ a été effectué ce mercredi 30 Mars 2016 et porte le numéro 1315.

C'est essentiellement à LOMÉ que des parieurs ont remporté des gros lots. A l'intérieur du pays, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000F CFA, qui ont fait le bonheur de ns parieurs.

Dans la capitale, Il es recensé un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA auprès des opérateurs 6680 et 60224.

Achète à 200F CFA, les tickets ZEM qui te font gagner de l'argent et des motos. Gratte ton ticket ZEM et si tu trouves 3 fois le symbole étoile, tu gagnes immédiatement le lot mentionné en dessous. « AVEC ZEM, PRENDRE L'AVANCE »

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1315 de LOTO BENZ du mercredi 30 Mars 2016

Numéro de base

78

01

86

62

34

COMMUNIQUE DE PRESSE

**ARNAQUE DES CLIENTS ET POINTS DE VENTE**

Lomé, le 14 mars 2016- Il nous a été donné de constater que, depuis quelques temps, **des rumeurs de plus en plus insistantes** font état des faits d'arnaque de **nos clients et surtout de nos points de ventes** par des personnes se faisant passer pour des agents de TOGO CELLULAIRE.

Face à cette situation très préoccupante, **TOGO CELLULAIRE** exprime ses profonds regrets aux clients victimes de cette supercherie et reste mobilisée à leur côté pour faire échouer les tentatives de la bande de malfrats qui opère dans l'ombre.

Toutefois, **TOGO CELLULAIRE** tient à rappeler que les points de vente des crédits de communication sont des partenaires d'affaires et sans eux, son activité ne saurait prospérer. Par conséquent, il n'y a aucune raison de ne pas les protéger et encourager la bonne marche de leurs activités. **C'est pour cette raison que la société a eu à diffuser régulièrement** des messages rappelant à ses clients d'être vigilants face à des sms ou appels suspects provenant des personnes mal intentionnées.

Pour éviter donc que de tels actes insipides se reproduisent, **TOGO CELLULAIRE** recommande vivement à tous ses clients et partenaires de ne pas donner suite à des demandes suspectes venant des personnes inconnues par sms ou par appel téléphonique. **Elle encourage également les victimes à saisir officiellement sa Direction Générale et à porter plainte contre X auprès des autorités compétentes pour escroquerie, arnaque et vol de crédit de communication.**

Par ailleurs, il est rappelé que le numéro vert «1010» est mis à la disposition des points de vente pour leur demande d'assistance qu'ils peuvent joindre en cas de besoin.

TOGO CELLULAIRE compte sur la collaboration de tous ses clients et les remercie pour leur compréhension.

TOGO CELLULAIRE vous témoigne une fois encore toute sa reconnaissance pour votre fidélité.

Pour obtenir plus d'informations : togocel@togocel.tg ou appelez le 888.

Vous pouvez aussi accéder à notre page Facebook : www.facebook.com/Togocel

Ou à notre site web : www.togocel.tg

Contact presse : Mlle OURO-SAMA Djawadatou : 92277170.

TOGO CELLULAIRE est une société d'Etat à caractère commercial de droit privé créée le 18 février 1998 pour répondre au souci permanent du gouvernement Togolais de diversifier et de développer le secteur des télécommunications. Filiale de TOGO TELECOM, elle a démarré ses activités commerciales le 1er Juillet 1998. TOGO CELLULAIRE s'est depuis lors positionnée en leader dans le secteur des télécommunications au Togo. Elle s'évertue en 18 ans d'existence à prouver et à légitimer ce leadership. Son actuel Directeur Général est M. Affoh ATCHA-DEDJI.